

République Française

*Ministère de l'Éducation nationale,
de la recherche et de la technologie*

Le Ministre

Paris, le - 6 AVR. 1999

05 AVR. 1999

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la réforme du lycée et notamment l'enseignement des nouvelles technologies.

La réforme du lycée telle qu'elle a été présentée le 4 mars au conseil supérieur de l'éducation ne prévoit pas la suppression de l'option informatique mais au contraire une généralisation de son enseignement.

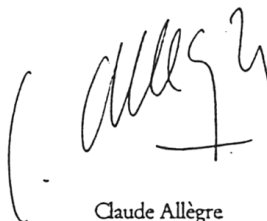
En effet, en classe de seconde une mise à niveau de tous les élèves qui en ont besoin sera effectuée. C'est ainsi que 18 heures seront débloquées annuellement pour cette opération.

Mais au-delà, l'aspect le plus important de la réforme réside dans la réflexion approfondie qui est en cours sur l'ensemble des programmes des disciplines enseignées au lycée.

Une commission transversale, présidée par M. Bérard, Inspecteur de l'Éducation nationale, validera l'ensemble des propositions issues des groupes techniques disciplinaires et veillera en particulier qu'elles imposent l'utilisation de ces outils technologiques au cœur même des disciplines. Dans ce cadre, les heures de Travaux Personnels Encadrés seront précieuses. En effet, ces travaux offriront une plage de temps naturel bien adaptée à chaque série pour développer ce qui est fait dans l'option informatique

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur André SANTINI
Ancien ministre
Député des hauts de Seine
Maire d'Issy-les-Moulineaux
126, rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP



Claude Allègre

CAB/TC/403

110, rue de Grenelle - 75357 Paris SP